

Neuflize Vie

Rapport Loi Energie Climat

En application de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019

Rapport Loi Energie Climat

SOMMAIRE

3	Introduction
4	La société Neuflyze Vie
5	1. Démarche générale de l'entité
	1.1 Informations relatives à la démarche générale de Neuflyze Vie
	1.2 Démarche générale de Neuflyze Vie sur la prise en compte des critères ESG pour l'activité en Unités de comptes
	1.3 Démarche générale de Neuflyze Vie sur la prise en compte des critères ESG pour l'activité fonds euro et fonds propres
6	1.3.1 L'activité de placement coté
9	1.3.2 L'activité de placement non coté
10	2. Moyens internes déployés par l'entité pour contribuer à la transition
10	3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité
	3.1 Connaissance, compétences et expériences des organes de gouvernance
11	3.2 Politique de rémunération
	3.3 Intégration dans le règlement interne du conseil d'administration de critère ESG
11	4. Stratégie d'engagement de l'entité auprès des émetteurs et des gérants
12	5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles
12	6. Stratégie d'alignement sur les Accords de Paris
13	7. Stratégie d'alignement avec les objectifs liés à la biodiversité
13	8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques
14	INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019
17	Annexe

Introduction

Dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, prise de conscience des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance : face à ces constats, il est fondamental pour la finance d'accélérer sa transition durable, amorcée lors de la signature de l'Accord de Paris le 12 décembre 2015 à l'occasion de la COP 21.

En parallèle des réglementations européennes (règlement UE 2019/2088¹ et règlement UE 2020/852²), la France a élaboré son propre dispositif initié par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, article 173³, et renforcé par la Loi Énergie Climat du 8 novembre 2019 (LEC). Cette nouvelle législation vient accroître les exigences liées au développement d'une économie durable en renforçant d'une part, le cadre de transparence extra-financière des acteurs de la finance et, d'autre part,

l'intégration des enjeux climatiques et de biodiversité au sein des politiques d'investissement comme la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des risques.

L'article 29 de ladite loi et son décret d'application⁴ ont également pour objectif d'aligner et de coordonner le cadre réglementaire français avec les exigences européennes issues de la Directive SFDR.

Le présent rapport fait état des moyens mis en œuvre par la compagnie d'assurance Neuflyze Vie pour contribuer à l'accélération de la transition écologique et sociale, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le cadre de ses activités de distribution de contrats d'assurance vie.

¹ Du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur le publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs des services financiers (dit SFDR ou Disclosure)

² Du Parlement et du Conseil du 18 juin 2020 (dit Taxonomie)

³ LTECV, 17 août 2015

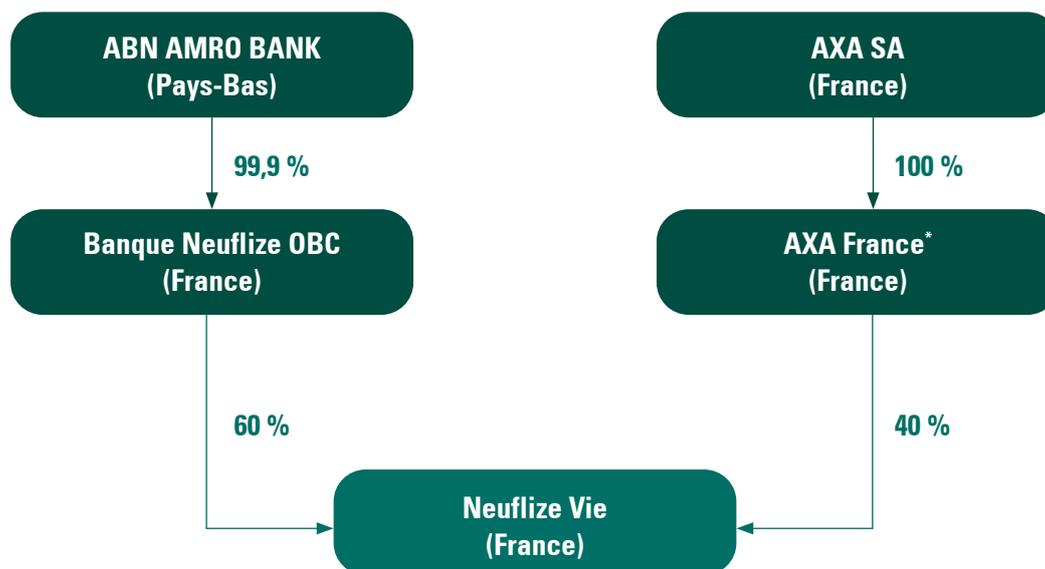
⁴ Décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021

La société Neulize Vie

Historiquement née de l'union des expertises de banquier privé de Neulize OBC et d'assurance d'AXA en 1990, Neulize Vie est une société anonyme détenue depuis l'origine par la Banque Neulize OBC à hauteur de 60% et par le groupe AXA à hauteur de 40%, Neulize OBC étant elle-même détenue par le groupe ABN Amro. La Compagnie exerce des opérations d'assurance vie, des opérations de capitalisation, ainsi que des opérations en liaison avec la constitution et la gestion des Provisions

Mathématiques et des capitaux propres. Son activité est originale au regard de l'étendue de la gamme d'Unités de Compte proposées dans ses contrats permettant une gestion sur mesure de l'épargne de ses clients. Elle possède ainsi dans son bilan une des plus fortes proportions d'Unités de Compte du marché français, avec des Provisions Mathématiques réparties à 60% en Unités de Compte et 40% en Fonds Euros.

Organigramme juridique au 31/12/2022 :



* AXA France Participations, AXA France IARD, AXA Assurances IARD Mutuelle

La Banque Neulize OBC est filiale à 99,99 % de la banque ABN AMRO, dont le capital est détenu à 56 % par l'État néerlandais. Neulize OBC est le 2^{ème} acteur de la banque privée en France.

AXA France Assurance est filiale à 100% d'AXA SA, groupe d'assurances s'adressant à plus de 103 millions de clients dans 64 pays (particuliers et entreprises) sur trois lignes d'expertise :

- ▶ Dommages ;
- ▶ Vie, Épargne, Retraite et Santé ;
- ▶ Gestion d'Actifs.

Neulize Vie offre des produits d'assurance vie et de capitalisation à la clientèle patrimoniale de la Banque Neulize OBC. La Compagnie a toujours été résolument orientée vers les *High Net Worth Individuals* ou *Ultra*

High Net Worth Individuals sur le marché de l'assurance vie haut de gamme en France.

La Compagnie a pour vocation de servir une clientèle finale de souscripteurs patrimoniaux par l'intermédiaire de partenaires distributeurs clairement identifiés sur ce segment, dans une approche globale en leur offrant des solutions personnalisées, associées à des contrats sur mesure.

Selon ce principe et après s'être développée pendant une première période auprès des clients de la Banque Neulize OBC, la Compagnie a su diversifier ses réseaux de distribution auprès de sociétés de gestion patrimoniale et des conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

1. Démarche générale de l'entité

- Résumé de la démarche de l'entité sur la prise en compte des critères ESG dans sa stratégie d'investissement
- Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients
- Prise en compte des critères ESG pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion
- Adhésion de l'entité ou de certains produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label

1.1 Informations relatives à la démarche générale de Neuflyze Vie

La stratégie d'investissement de Neuflyze Vie est à séparer en fonction de ses 3 activités :

- ▶ L'investissement des primes d'assurances de ses clients en Unités de Compte ;
- ▶ L'investissement des primes d'assurances dans le cadre de la gestion des fonds euros ;
- ▶ L'investissement des capitaux propres (fonds propres) de la Compagnie.

Pour l'activité d'investissement en Unités de Compte, celle-ci dépend du cadre fixé par le groupe ABN AMRO et de la réglementation.

Pour les 2 dernières activités, les choix d'investissements relèvent de la Compagnie et font l'objet d'une démarche ESG qui découle d'un cadre général proposé par le groupe ABN AMRO, adapté à des spécificités locales déterminées par Neuflyze Vie.

1.2 Démarche générale de Neuflyze Vie sur la prise en compte des critères ESG pour l'activité en Unités de comptes

Dans le cadre des investissements réalisés en Unités de Comptes, Neuflyze Vie s'efforce d'offrir à ses clients la plus vaste gamme de supports qui soit, couvrant toutes les classes d'actifs et des modes de gestion variés. Ainsi, à fin 2022, ce sont plus de **5 000 supports** ouverts à la souscription qui sont disponibles au sein des différents contrats proposés par Neuflyze Vie. Ces supports regroupent à la fois des titres qui peuvent être détenus en direct (actions cotées, obligations par exemple), mais aussi une large gamme de fonds d'investissement dont la part labellisée est en hausse constante depuis maintenant 5 années.

Situation des supports labellisés à fin 2022 dans le portefeuille d'unité de compte

	Label	Nombre de supports	PM
ISR		572	579.541.185
Finansol		7	90.137
Greenfin		27	3.244.454
Total labellisé		606	582.875.776

Neuflyze Vie dispose d'une des offres les plus vastes du marché en matière de supports durables pour ses contrats en unités de compte (près de 10% de ses actifs) : le label ISR est largement plébiscité par sa clientèle par rapport aux labels Greenfin et Finansol qui sont encore peu sélectionnés par les clients.

L'étendue des supports d'investissement proposés par la Compagnie permet aux clients d'avoir accès à de nombreux fonds. Cette diversité leur permet de retenir pour de nombreuses stratégies des supports relevant de toutes les classifications définies par la réglementation SFDR. De ce fait, Neuflyze Vie a fait le choix de catégoriser ses contrats en article 6 afin de ne pas limiter les choix des clients.

1.3 Démarche générale de Neuflyze Vie sur la prise en compte des critères ESG pour l'activité fonds euro et fonds propres

L'ensemble des dispositions prévues dans cette partie est décrit au sein de la politique de prise en compte du risque de durabilité de Neuflyze Vie. Par ailleurs, **le fonds euro de la Compagnie a été catégorisé en article 8** au sens de la réglementation SFDR.

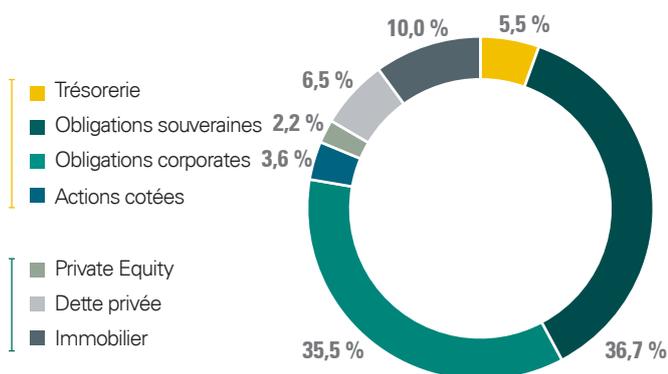
Ces dispositions sont également disponibles sur le site institutionnel de la Compagnie⁵, rubrique « développement durable ».

⁵ <https://www.neuflyzevie.fr/>

On retrouve dans cette partie :

- ▶ La politique d'engagement actionnarial ;
- ▶ La politique de prise en compte des risques en matière de durabilité ;
- ▶ La déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives.

L'allocation d'actif des fonds euro et des fonds propres de Neulize Vie au 31.12.2022, représentant 5,1 Milliards d'euros en valeur de marché, dispose d'une approche ESG déclinée en 2 compartiments



Le premier compartiment, composé de la trésorerie, des titres obligataires souverains et d'entreprises ainsi que les actions cotées, dispose d'une approche décrite dans la partie « activité de placement coté » ci-après mise en place avec la société de gestion Candriam.

L'approche applicable au second compartiment, qui correspond à l'activité de placement non coté, est précisée dans la partie « activité de placement non coté ». *Le détail précis de ces deux approches est notamment détaillé dans la politique de prise en compte du risque de durabilité.*

1.3.1 L'activité de placement coté

Pour la partie des placements cotés, Neulize Vie fait appel à Candriam Asset Management pour réaliser l'ensemble de l'analyse ESG et déployer les règles fixées par Neulize Vie. Le périmètre de ces notations ESG concerne donc la poche obligataire (70% des actifs du fonds euro) et la poche actions (<5% de l'allocation totale).

La sélection des titres ESG par Candriam repose sur une triple analyse :

- ▶ Une analyse **Best in Class** ;
- ▶ Une analyse **normative** ;
- ▶ Un contrôle de l'exposition **aux activités controversées**.

Analyse Best in Class (BIC)

L'analyse **Best in Class (BIC)** repose sur la notation ESG des émetteurs. Elle consiste à sélectionner et n'investir que dans **les 70% d'émetteurs d'un secteur offrant la meilleure notation ESG**. L'avantage de l'approche Best in Class (BIC) par rapport à une approche Best in Universe (investir dans les x% d'émetteurs de l'univers d'investissement offrant la meilleure notation ESG) est de limiter la concentration du portefeuille sur certains secteurs, naturellement mieux notés d'un point de vue ESG (la technologie par exemple). L'approche BIC permet donc d'éviter une concentration des risques et **d'assurer un niveau de diversification suffisant** au portefeuille, élément essentiel à une gestion d'actifs efficiente. Afin de garder un niveau suffisant de sélectivité absolue, Neulize Vie et Candriam ont convenu de mettre en place **un filtre BIC plus exigeant de 50%** (éliminant 50% des émetteurs les moins vertueux) dans les **secteurs de l'automobile et de l'énergie**.

Notion ESG des émetteurs

La méthodologie de notation ESG développée par Candriam combine une analyse ? Micro de l'entreprise avec une approche Macro de long terme du secteur.

L'analyse Macro étudie l'exposition aux Grands Défis du Développement Durable du Secteur, en sachant que cela peut être source de risques pour certains secteurs et source d'opportunités pour d'autres :

- ▶ Changement climatique ;
- ▶ Surexploitation des Ressources ;
- ▶ Economies en développement ;
- ▶ Evolutions démographiques ;
- ▶ Santé & Bien-être ;
- ▶ Interconnectivité.

L'analyse Micro repose sur la gestion des parties prenantes :

- ▶ Clients ;
- ▶ Employés ;
- ▶ Environnement ;
- ▶ Fournisseurs ;
- ▶ Investisseurs ;
- ▶ Société.

Candriam a développé un **modèle spécifique à chaque secteur**. Chaque score de notation ESG avec les parties prenantes a une **pondération différente dans chaque secteur** et chaque partie prenante est analysée au travers de **thèmes et d'indicateurs spécifiques** au secteur.

En ce qui concerne la **relation avec les Clients**, Candriam étudie d'une part les pratiques commerciales - telles que le comportement commercial et les éventuelles pratiques anti-concurrentielles - et d'autre part la Gestion de la Qualité – incluant la gestion de la relation client et l'assurance qualité et sécurité. Parmi les indicateurs pertinents concernant cet item, le nombre de plaintes, les amendes pour cartel ou la part des revenus couverts par une certification ISO sont notamment utilisés. Neuflyze Vie considère, comme Candriam, qu'une pratique responsable de relation avec la clientèle fait partie des **critères sociaux, créateurs de valeurs** à long terme pour l'entreprise et la société.

L'analyse de la **relation avec les salariés** faite par Candriam repose sur trois piliers : les relations avec le personnel, l'emploi et les conditions de travail. Au titre des relations avec le personnel, Candriam étudie la qualité du dialogue avec les employés, à l'aide d'indicateurs tels que la part des employés couverts par une convention collective. Sur les aspects d'emploi, Candriam porte une attention particulière à la diversité et aux discriminations, à la formation et la gestion des carrières et à la gestion du changement. L'analyse des conditions de travail s'articule autour des horaires de travail, des rémunérations, de l'hygiène et de la sécurité. Par exemple, Candriam prend en compte le taux de fréquence et la gravité des accidents. Neuflyze Vie considère là aussi que des relations saines avec le personnel, des pratiques d'emploi juste et des conditions de travail dignes sont des **conditions nécessaires à la création de valeur par l'entreprise, tout en respectant les droits humains fondamentaux**.

L'analyse des fournisseurs est un enjeu essentiel. En effet, pour Candriam comme pour Neuflyze Vie, un groupe ne saurait être vertueux d'un point de vue ESG si ses fournisseurs ne le sont pas. Candriam intègre donc dans sa notation ESG les pratiques de travail et les politiques environnementales des fournisseurs des émetteurs, à la fois à l'aide de critères quantitatifs (taux de sites audités, etc.) et à l'aide de critères qualitatifs (charte ESG des fournisseurs, etc.). Candriam prend également en compte les relations de l'émetteur avec ses fournisseurs, en s'assurant que les relations sont durables et équilibrés, notamment à l'aide du délai moyen de paiement fournisseurs.

L'analyse des relations avec la société intègre à la fois une **dimension sociale** et une **dimension de gouvernance**. Candriam intègre dans sa notation les interactions socio-économiques de l'entreprise, la sécurité des sites et l'accessibilité des produits/ services. Les relations avec les pouvoirs publics sont également intégrées à la notation, notamment en termes de lobbying, de corruption et de conformité. Des événements tels que des amendes ou des sanctions pour corruption sont pris en compte. **Neuflyze Vie partage cette volonté de promouvoir des pratiques de gouvernance saines**, porteuses de création de valeur à long terme pour les investisseurs et la société dans son ensemble.

La **notation de la gouvernance** prend également en compte les **relations avec les investisseurs**. Les principaux critères sont la responsabilité du conseil d'administration (part d'indépendance, organisation), l'audit, le reporting, les droits des investisseurs et la politique de rémunération des dirigeants. Les perspectives en termes de développement durable et en termes de rentabilité durable sont également prises en compte. Neuflyze Vie considère qu'une **gouvernance transparente et un modèle d'activité durable sont des conditions nécessaires à la création de valeur à long terme** pour les investisseurs, actionnaires comme créanciers.

Enfin, la **notation ESG de Candriam prend en compte l'impact environnemental** lié à l'activité de l'entreprise : consommation d'eau, émissions atmosphériques, énergie et impact sur le changement climatique, utilisation du sol, des matières premières et impact sur la biodiversité des déchets. En particulier, Candriam prend en compte l'utilisation faite des produits ainsi que leur recyclage. Un des indicateurs quantitatifs utilisés est notamment l'émission de CO2 par tonne produite. Neuflyze Vie partage la vision de Candriam selon laquelle le respect de **l'environnement est un enjeu majeur pour garantir un développement durable**, tant pour les générations futures que pour les parties prenantes de l'entreprise, en **évitant de détruire de la valeur d'entreprise** par des amendes, des controverses et en **maintenant une réputation vertueuse de l'entreprise** auprès du public.

Analyse Normative

L'analyse normative menée par Candriam est approuvée par Neuflyze Vie. Elle consiste à vérifier le respect, par les entreprises émettrices de titres financiers, des **10 principes du pacte Mondial des Nations-Unis** couvrant :

- ▶ Les **Droits de l'Homme** ;
- ▶ Les **Droits du travail** ;
- ▶ **L'Environnement** ;
- ▶ La **Lutte contre la corruption**.

L'analyse permet d'identifier les incidents et la réponse de l'entreprise. Certains **émetteurs sont alors exclus de l'univers d'investissement** s'il existe des **preuves de violations significatives et répétées** des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies de leur part, et qu'aucune réponse appropriée ou modification de comportement n'ont été adoptées.

Pour évaluer la gravité de chaque violation, l'analyse normative combine différents paramètres :

- ▶ **La proximité dans le temps d'une violation** : seules les infractions durant les trois dernières années ou antérieure à 3 ans mais perdurant à ce jour sont retenues.
- ▶ **La crédibilité des sources d'information** : la nature des sources d'information (journaux, organisation internationale, ONG) est étudiée ainsi que **l'état d'avancée procédurale** par ordre de gravité : allégation, investigations, poursuites judiciaires, jugement.
- ▶ **Importance de l'incident** : elle est à la fois évaluée sur des critères quantitatifs comme les amendes les dommages et intérêts mais également qualitatifs comme l'exposition à l'opinion publique avec le nombre de communiqués de presse, la diffusion télévisuelle ou les campagnes des ONG.
- ▶ **Caractère répétitif de l'incident** : le nombre de

violation au cours des 3 dernières années est pris en compte.

- ▶ **Gestion de l'incident par l'entreprise** : la reconnaissance est un facteur atténuant tandis que le déni est un facteur aggravant. La mise en œuvre de stratégies et/ou de règles favorisant les bonnes pratiques avant la violation est également un facteur atténuant. Le développement et l'amélioration des règles en réponse à la violation peuvent également être un facteur atténuant.

Sur la base de ces critères, Candriam attribue trois niveaux de notations aux allégations ou violations des quatre domaines du Pacte Mondial :

- ▶ **Vert** : aucune preuve de violations répétées ou significatives du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- ▶ **Orange** :
 - Certaines preuves de violations répétées des principes du Pacte Mondial mais qui ne semblent pas être significatives
 - Certaines de violations significatives des principes du pacte Mondial mais qui ne semblent pas être répétées
 - Certaines preuves de violations répétées et significatives des principes du Pacte Mondial mais l'entreprise a pris des mesures appropriées
- ▶ **Rouge** : importantes preuves de violations répétées et systématiques des principes du Pacte Mondial et l'entreprise n'a pas réagi de façon appropriée.

Les entreprises avec un « **Rouge** » attribué dans un **des quatre domaines** du Pacte Mondial sont **exclues de l'univers d'investissement**.

Exposition aux activités controversées

Outre cette analyse normative, Candriam mène un contrôle des activités controversées.

D'une part, dans le cadre du mandat, les entreprises impliquées dans la production ou la vente de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions, d'uranium appauvri et/ou d'armes chimiques, nucléaires ou

biologiques sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, quels que soient les niveaux de revenus concernés.

Par ailleurs, le mandat prévoit des seuils d'exclusion sur certaines activités controversées. Certains seuils sont fixés par Candriam, d'autres par ABN Amro. Le tableau ci-dessous présente ces niveaux d'exclusion :

Activités controversées	Seuil d'exclusion
Activités dans les régimes oppressifs	Large présence dans les régimes hautement oppressifs CA > 1 %
Armement conventionnel*	Revenus tirés de l'armement conventionnel
Contenu pour adultes	CA > 5 %
Test sur animaux	Violation de la législation Politique responsable en l'absence d'obligation légale
Jeux de hasard	CA > 5 %
Modification générique	CA > 10 %
Tabac	CA > 5 %
Charbon thermique	Revenus d'exploitation du charbon Revenus de la génération d'électricité > 5 %
Fourrure d'animaux	CA > 5 %
Artic Drilling	CA > 5 %
Gaz de schiste	CA > 5 %
Sable bitumeux	CA > 5 %

1.3.2 L'activité de placement non coté

Par placement non coté sont ici mentionnés les actifs immobiliers, les actifs de dettes privées et le Private Equity. Ces actifs représentent le solde (hors liquidité) de l'allocation totale des fonds euros de la Compagnie (20%).

Dans ce cadre de gestion, une grille d'analyse, décrite dans la politique de prise en compte du risque de durabilité, a été construite visant à mesurer à la fois l'objet du fonds (type d'investissement, classification SFDR) mais aussi les capacités mises en œuvre par la

société de gestion du fonds concernée.

Le processus d'investissement implique qu'une note de 2 sur 5 a minima doit être respectée afin de pouvoir engager un investissement dans un fonds proposé par une société de gestion. La grille d'analyse figure en **Annexe** du présent rapport.

Au global, 65,3% des encours totaux de la compagnie (fonds euros, fonds propres et unités de comptes) possèdent des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

2. Moyens internes déployés par l'entité pour contribuer à la transition

- Présentation des ressources financières, humaines et techniques
- Descriptions des actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Moyens humains et techniques mis en œuvre par Neulize Vie à l'appui du déploiement de sa stratégie ESG

Neulize Vie a mis en place un mandat de gestion portant sur plus de 70 % de ses actifs avec Candriam intégrant des critères ESG. Bien que Neulize Vie ne dispose pas de ressources internes dédiées à ces problématiques, celle-ci profite de l'expertise de Candriam Asset Management, de ses équipes et des outils utilisés afin de mettre en œuvre sa stratégie ESG.

Par ailleurs, l'équipe de la direction des Investissements de Neulize Vie, en charge des placements des fonds euros et des fonds propres et composée de 3 personnes

(correspondant à 3 ETP⁶), est totalement impliquée sur ces sujets afin de suivre et faire évoluer les ambitions de la Compagnie sur la thématique du développement durable.

Enfin, en termes de budget et bien que non exhaustif, la compagnie a pu identifier comme affectées explicitement à sa démarche ESG les sommes suivantes payées au titre de l'exercice 2022 :

- ▶ Prestataires externes :
 - Accompagnement à la mise en place des différentes réglementations : 104 618€
 - Data provider (ESG) : 5 312€
 - ▶ Part du dispositif ISR dans les mandats de gestions : 219 592€

3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

- Connaissances, compétences et expériences des organes de gouvernance
- Présentation de la manière dont les politiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité
- Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

3.1 Connaissance, compétences et expériences des organes de gouvernance

Au 31/12/2022, la gouvernance de l'Entreprise est caractérisée par :

- ▶ Le conseil d'administration de Neulize Vie, composé de représentants de chacun de deux actionnaires (AXA France et Neulize OBC) ;
- ▶ La direction générale de l'entreprise, composée d'Arnaud Guerrier de DUMAST (Directeur Général) et de Julien TERRAMORSI (Directeur général délégué).

Au sein du conseil d'administration de Neulize Vie, différents membres ont pu suivre des formations relatives aux thématiques ESG, notamment côté Neulize OBC (via ABN AMRO), telles que décrites ci-dessous :

▶ Oxford Fundamentals of Sustainable Investing

Ce cours a vocation à examiner le « pourquoi ? », de renforcer les connaissances en matière d'investissements responsables mais aussi de s'attaquer aux nombreux dilemmes soulevés par l'investissement durable.

▶ Circl, stratégie kick-off

L'objectif de cette session vise à décrire la stratégie d'ABN AMRO en matière de développement durable, et les initiatives que la Banque développe autour du climat, de l'économie circulaire et de l'impact social.

▶ Sustainable & impact Investing – E – learning

Cette formation d'une heure vise à décrire l'importance

⁶ Equivalent Temps Plein

et les fondamentaux de l'investissement à impact, l'intérêt pour les clients, et les différents éléments de langage nécessaire afin de rassurer les clients dans cette démarche.

Par ailleurs, un des membres du conseil d'administration de Neuflyze Vie est un des co-fondateurs du Shift Project, think-tank engagé dans la transition écologique. En matière d'expérience, il convient de noter qu'au sein de la gouvernance de l'entreprise, le directeur général a notamment participé activement à la création d'une gamme de fonds profilé ISR et de mandat ISR lors de son passage au sein de la société de gestion du groupe ABN AMRO Investors Solutions. Par ailleurs, parmi les administrateurs Neuflyze OBC, un des membres est responsable du comité Produits et Solutions Responsables de la banque, et a activement œuvré à la création de mandat à Impact étoffant largement l'offre durable offerte aux clients.

3.2 Politique de rémunération

Au niveau des objectifs de la direction générale de l'Entreprise, la croissance des actifs ISR représente 10% des objectifs individuels.

Par ailleurs, dans le cadre de la réglementation SFDR, la politique de rémunération de la Compagnie a été mise à jour en 2022 afin de prendre en compte des éléments relatifs à la durabilité, et est en ligne sur son site internet.

3.3 Intégration dans le règlement interne du conseil d'administration de critère ESG

Il n'existe pas aujourd'hui dans le cadre du règlement interne du conseil d'administration de dispositions relatives aux critères ESG.

Cependant, des présentations autour des thèmes de l'ESG pourraient être réalisées aux membres du conseil d'administration.

4. Stratégie d'engagement de l'entité auprès des émetteurs et des gérants

- *Présentation du périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement et de la politique de vote*
- *Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre et de la politique de vote*
- *Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel*

L'ensemble des dispositions prises dans le cadre de la stratégie d'engagement de Neuflyze Vie sont disponibles sur le document suivant, en ligne sur son site institutionnel :

► **Politique d'engagement actionnarial⁷**

L'exercice des votes, dans le cadre de la gestion action des fonds euros, est principalement déléguée à Candriam Asset Management, conformément aux

dispositions de la politique d'engagement actionnariale de Neuflyze Vie. Le périmètre des entreprises concernées est celui des investissements du fonds Actions dédié, géré par Candriam.

Pour le moment, aucune décision en matière de désengagement sectoriel, au-delà des activités controversées mentionnées dans la politique de prise en compte de risque de durabilité, n'a été prise.

⁷ [politique-dengagement-actionnarial-1.pdf \(neuflyzeobc.fr\)](#)

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

- Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au 5° du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier

A ce stade, et compte tenu de la difficulté d'obtenir des données suffisamment précises et fiables sur le périmètre de ses investissements, la compagnie considère par prudence que la part des investissements alignés avec la Taxinomie européenne est égale à 0% de

ses actifs.

La part des encours investie dans les énergies fossiles pour le fonds euro et les fonds propres de la compagnie se porte à hauteur de 68M€ à fin 2022, soit un peu plus de 1% des encours.

6. Stratégie d'alignement sur les Accords de Paris

*- Un objectif quantitatif à horizon 2030 sur l'émission de gaz à effet de serre ainsi que les méthodologies internes
- Une quantification des résultats à l'aide de l'utilisation des indices de référence « transition climatique » et « Accord de Paris »
- Le rôle et l'usage de l'évaluation dans une stratégie d'investissement
- Politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non conventionnels
- Eventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus de l'entité*

A fin 2022, Neufelize Vie ne dispose pas encore d'une politique de sortie charbon et hydrocarbures, ni d'un objectif quantitatif à horizon 2030 sur l'émission de gaz à effet de serre.

Cependant, comme décrit dans sa politique de prise en compte des risques de durabilité, l'extraction de charbon et la production d'électricité à l'aide de charbon font déjà l'objet depuis 2018 d'exclusions en fonction d'un seuil de chiffre d'affaires au niveau des sociétés. De même, des exclusions portant sur les extractions dites non conventionnelles sont elles aussi en place depuis 2018. Neufelize Vie s'attache pour les exercices à venir à bâtir, pour la gestion des fonds euros et des fonds propres, une stratégie de sortie des hydrocarbures permettant

notamment de s'assurer du maintien d'une diversification suffisante dans ses portefeuilles visant à satisfaire ses contraintes de solvabilité.

Par ailleurs, la mesure des émissions de gaz à effet de serre et, plus largement, l'adéquation avec les objectifs des Accords de Paris font l'objet d'un suivi sur tout le périmètre des actifs cotés. Cependant, les données carbone ne sont pour le moment pas suffisamment exhaustives (Scope 3 non disponible), et ne permettent pas de se positionner fermement sur un engagement de réduction des émissions de CO₂, basé sur une analyse complète des portefeuilles de la Compagnie.

Les prochains exercices viseront à mettre en place en priorité ce type de dispositif.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs liés à la biodiversité

- Une mesure du respect des objectifs définis par la convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992
- Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et des impacts sur la biodiversité
- La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

La biodiversité est un des sujets majeurs du développement durable. Ce thème reste encore très difficilement appréhendable dans les approches de risques, compte tenu des difficultés en matière de collecte de données pertinentes, d'utilisation de ces données, et de construction d'indicateurs adaptés. Ainsi, Neuflyze Vie ne dispose pas de mesure :

- ▶ Du respect des objectifs définis par la convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 ;
- ▶ D'analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité ;
- ▶ D'autres indicateurs d'empreinte biodiversité.

Cependant, dans la gestion du fonds euro et des fonds propres de la Compagnie, l'activité de placement coté (détaillé plus haut dans le document) fait l'objet d'une prise en compte de ce risque au travers :

- ▶ d'une analyse macro (niveau secteur d'activité) qui évalue notamment la quantité de ressources disponibles pour un secteur donné, sur un territoire donné,
- ▶ d'une analyse micro (niveau entreprise) qui prend en compte les sujets de pollution des sols, d'emprise et d'étendu sur les sols.

Ces approches seront complétées lors des prochains exercices de nouveaux indicateurs encore en cours de construction.

8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

- Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques.

Conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la Compagnie s'est engagée à intégrer les risques de durabilité dans ses processus de décision en matière d'investissement. Sa politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissements est disponible sur le site Internet de Neuflyze Vie⁸.

En matière d'identification et d'évaluation, Neuflyze Vie communique, à sa direction des risques, la part des investissements qui ne répondent pas aux critères énoncés dans sa politique sur un rythme trimestriel, en distinguant :

- ▶ L'ensemble des activités formellement exclues ;
- ▶ Les titres en dépassement sur les règles ESG (Best-in-class).

L'objectif est de constater une décroissance continue de ces montants investis et de tendre vers une exposition nulle.

Neuflyze Vie s'efforcera pour les exercices futurs à enrichir son dispositif d'évaluation des risques ESG, notamment dans le cadre de l'évolution des dispositions en matière climatique, introduites par la directive Solvabilité 2.

Enfin, Neuflyze Vie propose à ses clients des fonds euro ayant une classification article 8 au sens de la directive SFDR. De plus, dans le cadre de ces contrats, Neuflyze Vie offre une gamme de support en unités de compte particulièrement vaste qui comprend :

- ▶ Plus de 2000 support classifiés article 8, représentant près de 2 Milliards d'euros d'encours,
- ▶ Plus de 300 supports classifiés article 9, représentant près de 250 Millions d'euros d'encours.

⁸ [politique-de-prise-en-compte-des-risques-en-matiere-de-durabilite-vf2.pdf \(neuflyzeobc.fr\)](https://www.neuflyzeobc.fr/politique-de-prise-en-compte-des-risques-en-matiere-de-durabilite-vf2.pdf)

INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

L'entité concernée par ce présent rapport est la compagnie NEUFLIZE VIE SA, pour la période d'activité du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de cet exercice, Neuflyze Vie s'est attaché à collecter un maximum de données sur l'ensemble des indicateurs PAI qui lui sont demandés.

En ce sens, et pour l'exercice 2022, le périmètre des Unités de Compte, représentant la moitié de son activité, est exclu de ce présent rapport. En effet, la mise en place récente de ces exigences ne permet pas, pour le moment, à l'entreprise de répondre de manière satisfaisante à cette demande.

A l'inverse, s'agissant de la gestion du fonds euro et des fonds propres de la compagnie, Neuflyze Vie a pu collecter suffisamment de données fiables pour établir un premier rapport, définissant le point de départ du dispositif d'amélioration des indicateurs de durabilité.

De manière générale, le taux de couverture s'est établi autour de 50% des actifs cotés de la compagnie (fonds euros & fonds propres), avec de larges disparités entre certains indicateurs, avec une fourchette s'étalant de [15% -75%] selon les indicateurs.

Enfin, dans le cadre de la sélection de PAI Optionnels, Neuflyze Vie a choisi de retenir 3 indicateurs :

- 1. Environnement** – La part des investissements dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respects des accords de Paris
- 2. Social** – La part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droit de l'Homme
- 3. Social** – La part d'investissements dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conformes à la convention des Nations Unies contre la corruption

B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historiques

L'ensemble des indicateurs présentés ci-dessous sont sur la base des fonds euros et des fonds propres de la compagnie (périmètre Unités de Compte exclu). Par ailleurs, les indicateurs présentés correspondent à la moyenne des incidences aux 31 mars, 30 Juin, 30 Septembre et 31 Décembre de l'exercice 2022.

Indicateurs relatifs aux entreprises :

Indicateurs d'impacts négatif sur la durabilité	Mesures	Impact en 2022	Impact en 2021	Commentaires	Action prise et planifiées pour la réalisation des objectifs pour la prochaine période de référence	
Indicateurs relatifs au climat et à l'environnement						
Emission des Gaz à effet de serre	1. Emission des gaz à effet de serre	Score 1 d'émission de gaz à effet de serre	70,461	70,58%	NA	
		Score 2 des émissions de gaz à effet de serre	19,626	70,58%	NA	
		Score 3 des émissions de gaz à effet de serre	90,107	70,58%	NA	
	2. Empreinte Carbone	Empreinte Carbone	63,952	70,58%	NA	
		3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre au sein des entreprises investies	124,372	70,58%	NA	
		4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	Part de investissements dans les entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	3,6577	72,08%	NA
Biodiversité	5. Part de la consommation et de la production des énergies non-renouvelables	Part de la consommation et de la production des énergies non-renouvelables au sein des entreprises exprimé en % du total des sources d'énergie	71,5018	69,94%	NA	
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Consommation d'énergie en Kilowatt par million d'euros de chiffre d'affaire d'entreprises à fort impact climatique	1,1916	70,10%	NA	
Eau	8. Emission d'eau	7. Activités affectant négativement la biodiversité et les espaces protégés	Part de investissements dans les entreprises avec des sites ou ayant des activités dans ou proche de zones sensibles à la biodiversité	3,0133	72,22%	NA
		Emission de tonne d'eau générée par les entreprises en million d'EUR investis, exprimé en moyenne pondérée.	111,4096	7,58%	NA	
Déchets	9. Ratio des déchets dangereux et radioactifs	Taux de déchets dangereux et radioactifs générés par les entreprises en million d'EUR investis	1,5731	30,95%	NA	
Indicateurs sociaux, respect des droits de l'Homme, de la lutte contre la corruption et les pots de vins						
Sociaux et Respect des droits de l'Homme	10. Violation du pacte mondial des Nations Unies et de l'Organisation pour le Développement et la Coopération Economique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part de investissements dans des sociétés qui ont été impliquées dans la violation des principes des Nations Unies ou des directives des pays de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,1	73,71%	NA	
		Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du pacte mondial des nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de répondre à de telles violations	0,3	72,60%	NA	
	11. Manque de procédure et de compliance dans le respect des accords des Nations Unies et des pays de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Ecart salarial moyen non ajusté entre hommes et femmes au sein de l'entreprise	12,5	15,95%	NA	
	12. Inégalités salariales entre hommes et femmes	Ratio moyen des femmes et hommes dans les conseils d'administration des entreprises exprimé en % des membres des comités	41,2	65,61%	NA	
	13. Diversité des sexes au sein des Comités	Part de investissements dans des entreprises impliquées dans la production et la vente d'armes controversées	0,0	73,70%	NA	
14. Exposition à des armes controversées (telles que les mines anti-personnelles, les armes chimiques...)						

Indicateurs relatifs aux états :

Indicateurs d'impacts négatif sur la durabilité		Mesures	Impact pour l'année 2022		Impact pour l'année 2021	Commentaires	Actions prises et planifiées pour la réalisation des objectifs pour la prochaine période de référence
			Score agrégé compagnie	Taux de couverture compagnie			
Environnemental	15. Intensité des Gaz à effet de serre	Intensité des émissions de gaz à effet de serre dans les pays	203,61	72,46%			NA
Social	16. Pays sujets aux violations sociales	Nombre de pays sujets aux violations sociales conformément aux traités et conventions internationaux, et aux principes des Nations Unies, et selon la législation nationale (en nombre absolu et relative divisé par tout les pays bénéficiaires)	0,00	74,74%			NA

Indicateurs relatifs à l'immobilier :

Indicateurs d'impacts négatif sur la durabilité		Mesures	Impact pour l'année 2022		Impact pour l'année 2021	Explication	Actions prises et planifiées pour la réalisation des objectifs pour la prochaine période de référence
			Score agrégé compagnie	Taux de couverture compagnie			
Energies fossiles	17. Exposition aux énergies fossiles à travers les actifs immobiliers	Parts des investissements dans l'immobilier impliqué dans l'extraction, le stockage, et le transport ou production d'énergies fossiles	0	100,00%			NA
Social	18. Exposition des actifs immobiliers aux énergies inefficentes	Parts des investissements dans les actifs immobiliers dans les énergies inefficentes	0	100,00%			NA

Indicateurs additionnels :

Indicateurs d'impacts négatif sur la durabilité		Mesures	Impact pour l'année 2022		Impact pour l'année 2021	Explication	Actions prises et planifiées pour la réalisation des objectifs pour la prochaine période de référence
			Aggregate par entreprises	Niveau de couverture			
Environnement	4. Investissements au sein des entreprises sans initiatives de réduction carbone	Part des investissements au sein de ses entreprises sans initiatives de réduction de l'empreinte carbone	1,37	72,22%			NA
Sociaux	9. Manque de politiques de respect des droits de l'Homme	Part des investissements au sein des entreprises sans politique de respect des droits de l'Homme	0,91	72,17%			NA
	15. Manque de politiques en matière de lutte contre la corruption et les pots de vins	Part des investissements au sein des entreprises sans politiques de lutte contre les pots de vins et la corruption	1,16	72,17%			NA

Au cours de l'exercice 2022, aucune mesure particulière n'a été prise sur la base des résultats de ces indicateurs. L'analyse de l'évolution de ces différents indicateurs pour les exercices futurs nous permettront d'établir des actions ciblées.

C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

A date, la hiérarchisation des principales incidences négatives est encadrée par la politique de prise en compte de durabilité qui définit :

- ▶ **Le dispositif ESG de la compagnie**
- ▶ **Le dispositif d'exclusion d'activités controversées**
- ▶ **Le respect d'une série de traités internationaux**

Ces éléments ont été validés en 2018, et mis à jour en 2022 par la direction des investissements sous le contrôle de la direction en charge de la conformité, de la direction des risques, et de la direction générale.

Par ailleurs, l'ensemble des données collectées sont issues des assets managers avec lesquels la compagnie Neuflyze Vie travaille dans le cadre de mandats de gestion.

D. Politique d'engagement

Ces informations sont disponibles dans la politique d'engagement et dans le rapport d'engagement de la compagnie disponible sur le site internet de la compagnie.

Accueil - Neuflyze Vie (neuflyzeobc.fr)

E. Référence aux normes internationales

Le cadre de la politique de risques en matière de durabilité est soutenu par les différents codes de conduite commerciale responsable et les normes ou initiatives en matière de développement durable reconnues au niveau international que Neulize Vie, intégrée au groupe ABN AMRO, a approuvés. Il s'agit notamment de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement, des dix principes du Pacte mondial des Nations unies, des Principes pour des investissements responsables, des Principes de l'Équateur, des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations unies sur les droits de l'homme et les entreprises.

L'objectif de Neulize Vie est de mesurer l'alignement de ses portefeuilles d'investissements sur un scénario à 2 degrés et de soutenir la transition vers une économie zéro émission nette en 2050. TRUCOST a développé une méthode de calcul pour estimer si une entreprise se trouve dans un scénario 2 degrés. La méthode est basée sur les émissions futures attendues, compte tenu de la stratégie de durabilité de l'entreprise et du secteur sur lequel elle opère. Ces données peuvent être agrégées dans les portefeuilles.

ABN AMRO est un membre actif du Partnership for Carbon Accounting Financials qui définit des normes de mesure et de reporting harmonisés et transparents du CO₂, afin de permettre aux institutions financières d'aligner leur portefeuille sur l'Accord de Paris sur le climat. ABN AMRO participe à l'initiative « science-based targets » visant à tracer des orientations pour le secteur financier. Ces objectifs scientifiques fournissent aux entreprises une voie clairement définie pour réduire les émissions conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. ABN AMRO met en œuvre les recommandations de la Task Force for Climate-related Financial Disclosures sur la publication des risques financiers liés au climat.

A ce stade, aucun Scénario prospectif climatique n'est utilisé dans la mesure où l'entreprise n'est pour le moment pas en capacité d'intégrer ces éléments dans sa gestion. Des développements, en partenariat avec notre principal asset manager sont en cours de développement.

Annexe

Grille de critère sur les fonds non cotés

	Neulize Vie	Critères	Référence ABN Amro
Legacy	Niveau 1	Investissements historiques, en extinction Respect CWL	
Débutant	Niveau 2 Niveau 2+	Société de gestion signataire des PRI PRI + (Equipe ESG ou stratégie répondant à un des objectifs de Neulize Vie)	
Apprenti	Niveau 3 Niveau 3+	Signataire des PRI et équipes ESG et Objectifs Neulize Vie Article 8	ESG Integration
Confirmé	Niveau 4 Niveau 4+	Article 8 + label (hors ISR / GreenFin / Finansol) Article 8 + « Actions Neulize Vie » ESG Leader (au sens ABN AMRO) label ISR / label GreenFin / label Finansol	
Avancé	Niveau 5 Niveau 5+	Article 9 Sustainable Impact (au sens ABN AMRO) Impact Investing + « Actions Neulize Vie »	Sustainable Impact

